

## **Politique de délocalisation des entreprises, établissements ou organismes publics - Perspectives d'implantation à Besançon - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal**

**M. VIALATTE:** Monsieur le Maire, je serai un petit peu plus long mais j'essaierai de ne pas être trop ennuyeux. Je voulais vous interroger Monsieur le Maire, sur le récent plan annoncé par Mme CRESSON et M. DELEBARRE, de décentralisation d'un certain nombre de services ou entreprises publiques dans des grandes villes de province.

Un Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire s'est réuni le 3 octobre dernier et a prévu un programme de délocalisation qui touche à peu près 1 700 emplois sur 30 000 à terme, objectif bien ambitieux affiché par le Gouvernement, destinés à être délocalisés en province. J'ai donc pris la liste de ces établissements ou services, j'en citerai quelques exemples, le Centre de Physique des Particules va à Marseille, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail va à Lyon, les Services Techniques de la Navigation Aérienne à Toulouse, l'Ecole Nationale du Patrimoine à Lille, l'Institut Français de l'Environnement à Orléans, l'Agence de l'Environnement est éclatée entre trois sites : Angers, Cergy, Valbonne, 640 emplois du Ministère de la Défense vont à Creil et un important laboratoire du CNET va, comme vous le savez, à Belfort. Angoulême aussi pour des raisons que l'on imagine, c'est-à-dire pour panser les plaies d'une mauvaise gestion municipale, bénéficiera également d'une délocalisation. Voilà Monsieur le Maire une longue liste d'opérations importantes de transferts au terme de laquelle une question vient sur beaucoup de lèvres : et Besançon dans tout cela ? Notre ville garde le souvenir de la tentative initiée par le Conseil Régional de Franche-Comté d'attirer une importante Ecole du Bois à Besançon. Le Conseil Régional avait bâti un dossier solide, charpenté, qui malheureusement au printemps n'a pas été retenu. Eh oui ! l'effort volontaire du Conseil Régional mérite d'être souligné, ce dossier n'a pas été retenu au profit d'une ville qui est Nantes et qui, outre l'Ecole du Bois Monsieur le Maire, va donc bénéficier comme je le disais à l'instant de deux autres implantations, un service du Ministère des Affaires Etrangères et l'Agence pour l'Enseignement du français à l'étranger. Trois projets pour la seule ville de Nantes, aucun pour l'instant pour la Ville de Besançon.

Pourtant notre ville aurait pu prétendre compte tenu de sa vocation de ville capitale de l'apprentissage des langues et de première ville verte de France, soit l'accueil de cette Agence pour l'Enseignement du français à l'étranger qui part à Nantes et qui aurait été très complémentaire de notre CLA en cours de reconstruction par le Conseil Régional de Franche-Comté ou bien, compte tenu de notre vocation de première ville verte, soit d'un Institut de l'Environnement qui part à Orléans chez M. SUEUR, soit de l'une des implantations de l'agence de l'Environnement.

Alors Monsieur le Maire, nous avons sans doute perdu une chance importante d'attirer un de ces organismes créateur d'emplois publics ou décentralisateur d'emplois publics dans notre ville, mais ce processus n'est pas achevé puisque M. DELEBARRE a imparti aux différents ministères l'obligation de décentraliser à court terme au moins 5 % de leurs effectifs et annonce un second train de délocalisations pour le début de l'année 1992.

C'est pourquoi j'ai souhaité vous demander ce soir de nous indiquer quelles démarches vous aviez entreprises lors de l'élaboration du premier lot de mesures annoncées en octobre et les raisons pour lesquelles Besançon n'a pu être retenue ni pour un établissement linguistique, ni pour un institut d'environnement qui aurait pourtant conforté nos spécialisations bisontines. Et deuxièmement vous demander quels dossiers sont actuellement à l'étude portant sur quels services ou entreprises et quels moyens vous entendez mettre en oeuvre pour saisir la seconde chance qui, je l'espère, sera offerte à notre ville. J'ai préparé également un projet de motion que je vais vous remettre et dont je souhaiterais que le Conseil Municipal puisse être saisi lors de sa prochaine séance.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je répondrai assez brièvement mais aussi complètement que possible à M. VIALATTE qui, bien entendu, saisi la moindre occasion pour critiquer tel type de gestion d'une ville qui ne nous concerne pas puisqu'elle est à l'autre extrémité de l'hexagone et qui, finalement, cherche à sa façon à critiquer la manière d'administrer cette ville depuis longtemps. D'ailleurs il répète cela réunion après réunion dont j'ai d'ailleurs des échos fort intéressants. J'ai ici, sous les yeux, un courrier de l'un de

vos interlocuteurs Monsieur VIALATTE d'une réunion que vous avez tenue où on dénonce votre démagogie, etc. c'est fort intéressant. C'est un courrier qui m'est parvenu, je vous le passerai si vous le souhaitez. Je n'ai pas cherché à connaître l'auteur mais en tout cas je vous demanderai aimablement, courtoisement, Monsieur VIALATTE, de ne pas dire quand même trop de contre-vérités dans les propos que vous tenez, si j'en juge par ce que j'ai sous les yeux. J'irai à une prochaine réunion si vous le voulez bien pour voir effectivement ce que vous dites et si vous dites des choses telles qu'elles me sont rapportées, vous aurez affaire à moi, j'aime autant vous le dire car je n'admets pas cela. C'est simplement quelqu'un qui est indigné, il l'a souligné d'ailleurs, par ce qu'il a entendu et qui me donne un certain nombre d'exemples de votre -et il le dit- mauvaise foi. Mais ce n'est pas moi qui le dis. Je tiens simplement à souligner que lorsqu'il s'agit de dire un certain nombre de choses, il faut le faire en toute vérité. Que vous disiez ce que vous voulez, peu m'importe, mais à condition que ce soit conforme à la vérité. Il y a des choses précises, je vous en parlerai individuellement, que je n'admettrai jamais. On ne doit pas déranger la vérité quand il s'agit de telles choses très précises telles celles indiquées dans ce courrier qui m'est arrivé le 11 décembre. Bien sûr vos réunions elles sont publiques, elles sont fort fréquentées, enfin ce n'est pas une raison pour mentir !

Alors je voudrais donc à propos de délocalisations rassurer M. VIALATTE. Le premier train de délocalisations c'est vrai a surpris beaucoup de monde, y compris le Maire de Strasbourg qui n'attendait guère l'ENA, vous n'en avez pas parlé d'ailleurs, et qui était quelque peu surprise par ces propositions qui ont été faites en général en direction de très grandes villes et en général aussi quand il s'agit de plus petites villes là où existait déjà une certaine cellule, un certain foyer correspondant à ce type de délocalisation.

A partir de ce moment, nous avons constitué immédiatement des dossiers très complets sur les avantages qui peuvent être retirés d'une implantation, d'une délocalisation à Besançon, avantages qui ont été bien cernés par nos services économiques et cela d'ailleurs en relation avec la Région je tiens à le dire et avec la Préfecture. Donc nous avons ensemble fait le même type de démarches par des dossiers et des courriers envoyés au Ministère de M. DELEBARRE. On sait donc à la DATAR et à la Délégation Interministérielle à la Ville que Besançon existe et que Besançon souhaite recevoir une délocalisation ou plusieurs dans le deuxième train de délocalisations ou peut-être dans un troisième puisqu'il faut délocaliser et cela prendra du temps.

A la suite de ces envois, je suis allé personnellement en parler avec le Ministre de la Ville, Michel DELEBARRE, je suis allé personnellement en parler avec le responsable au Cabinet du Ministre qui est pour l'instant M. CITROEN et qui va passer d'ailleurs le flambeau à M. RAMOFF mais j'ai vu donc les responsables directs chargés de ce type de délocalisation. Je suis allé aussi en personne voir le Directeur de la DATAR, M. DUPORT à qui j'ai rappelé encore toutes les compétences de Besançon et je suis en train d'envoyer un courrier à cinq Ministres plus concernés par les compétences de Besançon et qui sont MM. BIANCO, QUILES, JOSPIN, CURIEN et LALONDE. Donc j'ai cinq Ministres concernés par ce qui se fait de bien à Besançon, qui vont être informés des propositions qui sont faites au niveau de ces délocalisations et qui pourront je l'espère donner satisfaction.

La Municipalité et le Maire ont fait ce qu'ils étaient en devoir de faire, c'est-à-dire être présents pour la prochaine vague de délocalisations pour laquelle M. DUPORT m'a indiqué qu'il y avait à l'heure actuelle 85 demandes alors qu'il n'y aurait que quelques dizaines seulement de délocalisations. Il faut savoir aussi que dans ces délocalisations, cela ne se passe pas pour le mieux et il faut bien entendu que les collectivités fassent un effort de leur côté pour accueillir ces délocalisations ; ce n'est pas évident d'avoir comme cela 200, 300, 500 emplois dans ce type d'opération. Je dois rappeler aussi à M. VIALATTE qu'en ce qui concerne l'Ecole Supérieure du Bois dont avait la charge le Conseil Régional, j'ai reçu la visite de Me LEHMAN. J'ai récupéré des mallettes en bois et je suis allé voir les responsables au niveau du Ministère de l'Agriculture à qui je les ai données en leur soulignant que Besançon est inscrite après trois autres villes pour que l'Ecole Supérieure du Bois puisse venir dans notre région qui est une région forestière. Donc j'ai défendu ce dossier. On était venu simplement me trouver de la part du Conseil Régional en me disant qu'une intervention politique était nécessaire et que j'étais le mieux placé pour la faire. Si Nantes a été choisie plutôt que Besançon, c'est parce que Besançon arrivait déjà en quatrième position et que cette école qui est une école privée n'est qu'en partie seulement financée par le Ministère

de l'Agriculture. Les représentants de ce Ministère ont défendu la candidature de Besançon mais celle-ci n'était nullement souhaitée par les professionnels du bois qui sont très largement majoritaires au Conseil d'Administration de cette Ecole Supérieure du Bois. Une délégation devait effectivement venir au Conseil Régional et à Besançon pour voir comme cela se passait ; elle n'est jamais venue parce qu'elle était constituée de professionnels du bois qui avaient le choix entre Bordeaux et Nantes. Cela s'est discuté au niveau du Conseil d'Administration et c'est Nantes qui a été choisie, Besançon venant très loin derrière. Là encore la Ville de Besançon a fait ce qu'il était de son devoir de faire en matière d'Ecole Supérieure du Bois.

Enfin je rappellerais pour mémoire simplement que suite à la disparition de la Direction Régionale des Postes, j'avais demandé à Yves COUSQUER qui est le Président de la Poste de songer à Besançon pour une délocalisation. Par un courrier du 5 août 1991, le Président de la Poste m'a répondu, je le cite : «je vous confirme que j'ai décidé le principe de l'implantation à Besançon d'un service à compétences nationales. Il s'agit du Centre de Statistiques, de Documentation et de Comptabilité du courrier international. Cela ne vous dit rien, cela s'appelle le CSDOC et c'est un organisme de la poste qui est à Paris pour l'instant qui fait partie de l'Union Postale Universelle, c'est-à-dire la relation entre toutes les postes universelles ; il comporte à peu près 55 personnes. Sur ces 55 personnes du service, seules 5, à ma connaissance, viendront sur Besançon et les autres serviront, dans un premier temps, à équilibrer la disparition de la Direction Régionale de la Poste». Donc dans ce domaine de la poste, la Ville a fait le maximum puisqu'il y a maintenant un centre plus important qui est à Strasbourg et l'autre à Lyon. On a regroupé les directions régionales en un seul lieu qui s'appelle la Délégation - Est. A la suite de cette disparition, j'ai donc demandé très vite et très tôt qu'on ait en compensation quelque chose à Besançon, c'est ce qui est fait, voilà une délocalisation qui se fera, c'est sûr maintenant dans le courant de l'année 1992.

Je mets aux voix votre projet de motion, dont voici le texte :

«Le Conseil Municipal, considérant que la candidature de la Ville de Besançon à l'implantation de l'Ecole du Bois, élaborée par le Conseil Régional de Franche-Comté, n'a pu être retenue, considérant les décisions prises le 3 octobre dernier en Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire portant délocalisation d'emplois publics dans un certain nombre de grandes villes et villes moyennes, considérant que la Ville de Besançon ne figure pas parmi ces villes, que la situation de l'emploi dans notre ville, préoccupante, justifie des mesures de transfert de cette nature, que la qualité de la desserte de notre ville, ses installations universitaires, sa qualité de vie offriraient aux titulaires des emplois publics délocalisés des conditions d'accueil favorables -je l'ai développé plus largement que cela- demande :

1) que la commune de Besançon soit rapidement retenue comme collectivité d'accueil pour l'implantation d'un service ou établissement public

2) qu'une mission d'étude désignée par le Ministre de la Ville vienne à Besançon rencontrer les autorités municipales et celles de l'Etat pour discuter des conditions d'une telle implantation».

Je pense que c'est une motion qui n'a pas lieu d'être puisque tout a été fait préalablement et je ne vois pas pourquoi j'enverrais ce texte à un Ministre que j'ai déjà vu.

Je mets votre motion aux voix.

Elle est rejetée à la majorité.

Dont acte.